

Informations complémentaires

L'accès au magasin de l'atelier est interdit.

L'accès à l'atelier durant les périodes de projet n'est autorisé qu'en présence d'un enseignant ou d'un technicien.

Pour les travaux pratiques d'usinage et de soudage ainsi que toutes activités ayant lieu dans l'atelier, il est impératif, pour des raisons de sécurité, que chaque étudiant porte **une combinaison de travail (ou une blouse) ainsi que des chaussures fermées**. En cas de cheveux longs, il est obligatoire de les attacher et de les protéger. Le port de lunettes de sécurité (disponibles au magasin) sera également exigé dans certains cas.

De façon générale, l'accès à l'atelier est conditionné par **une tenue appropriée**, et après autorisation de l'enseignant ou d'un technicien de l'atelier.

Chaque étudiant doit prendre soin des locaux et des matériels qui lui sont confiés. A la fin du cours, TD ou TP, l'étudiant est tenu à veiller à ce que **son poste de travail soit nettoyé et correctement rangé**



Les informations destinées aux étudiants sont affichées sur le **tableau d'affichage ou sur la borne d'information** située dans le hall au rez-de-chaussée du bâtiment C.

Par ailleurs, le site GMP <http://gmp.iut-troyes.univ-reims.fr/gmp> permet d'accéder à toutes les informations nécessaires au fonctionnement et à la vie du Département. Les informations sont également relayées sur les comptes **TWITTER** et **FACEBOOK** du département **@GmpTroyes**.

L'emploi du temps « officiel » est celui affiché sur l'écran dans le hall GMP, il est également consultable **sur le site Internet GMP ou sur votre bureau virtuel**. L'emploi du temps d'une semaine S est définitif et affiché au plus tard le jeudi à 12h de la semaine (S-1).

Toute modification devra être entérinée par le Directeur des Etudes dans les délais impartis. **L'Intranet, accessible par le site GMP ou le site de l'IUT avec identifiant et mot de passe**, permet à chaque étudiant de faire le point sur ses absences et de consulter ses notes : <http://intranet.iut-troyes.univ-reims.fr>

Tous les enseignants sont prêts à recevoir les étudiants qui ont des difficultés dans la matière qu'ils enseignent. **La Cheffe du Département est à la disposition des étudiants en cas de problèmes** à régler ou pour tout autre sujet particulier. Les étudiants peuvent être reçus sans rendez-vous sur simple demande au secrétariat. Il est également disponible pour les parents qui le souhaitent (prendre rendez-vous au secrétariat GMP).

Revision #1

Created 16 July 2025 11:53:19 by Admin

Updated 16 July 2025 11:56:50 by Admin